

DECISION N° 00120 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2025 du 13 OCT 2025 portant attribution des lots 1 et 2 de l'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence n°00020/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 27 aout 2025 pour l'acquisition de deux véhicules de liaison pick-up 4x4 double cabine au profit du Programme National de Prévention et de lutte contre les Zoonoses Emergentes et Ré-émergences, en deux lots.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques;
 Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
 Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
 Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
 Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
 Vu la décision n°00007/D/MINEPIA du 14 février 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animale ;
 Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché ;
 Vu la lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP DU 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, consignation de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
 Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2025 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°00020/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 27 aout 2025 pour l'acquisition de deux véhicules de liaison pick-up 4x4 double cabine au profit du Programme National de Prévention et de lutte contre les Zoonoses Emergentes et Ré-émergences, en deux lots;

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire des deux (02) lots de l'appel d'offres susmentionné :

Entreprise	Lot	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai d'exécution
ETS ASSOURA LOUMBI BP: DOUALA Tél. : 699 95 20 29/ 694 34 46 08	1	Trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixantequinze (34 999 875)	Garage administratif/ MINDCAF Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours.
	2	Trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixantequinze (34 999 875)	Garage administratif/ MINDCAF Yaoundé	Quatre-vingt-dix (90) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,
MAITRE D'OUVRAGE

Yaoundé, le 13 OCT 2025

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINEPIA/CIPM
- Archives/Chronos.

